

Angeville

Boudou

Castelferrus

Castelmayran

Castelsarrasin

Caumont

Cordes-Tolosannes

Coutures

Durfort-Lacapelette

Fajolles

Garganvillar

Labourgade

Lafitte

Lizac

Moissac

Montain

Montesquieu

Saint-Aignan

Saint-Aroumex

Saint-Nicolas-de-la-Grave

Saint Porquier

La Ville-Dieu-du-Temple

Objet : mise en place des taxes additionnelles régionales et départementale à la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2024.

Madame, Monsieur,

Vous faites de la location touristique. A ce titre vous devez collecter la taxe de séjour auprès des personnes hébergées.

Les tarifs de la taxe de séjour de la Communauté de Communes Terres des Confluences restent inchangés pour l'année 2024.

Pour autant, l'article 76 de la loi n°2022-1726 du 30 septembre 2022 de finance pour 2023 a établi une **taxe additionnelle régionale de 34%** qui s'ajoute à la part votée par la Communauté de Communes Terres des Confluences. Elle sera reversée à la société du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO), pour financer la ligne à grande vitesse Toulouse – Bordeaux.

Par ailleurs, en vertu de l'article L.3333-1 du code général des collectivités territoriale, l'Assemblée Départementale de Tarn et Garonne a voté le 23 juin 2023 l'instauration d'une **taxe additionnelle départementale de 10%** qui s'ajoute également à la part votée par la Communauté de Communes Terres des Confluences. Elle sera reversée au Conseil Départemental pour financer des actions de promotion / communication et des projets départementaux qui concourent à l'attractivité du département.

Ces taxes additionnelles ne sont pas un choix de la Communauté de Communes Terres des Confluences qui a obligation de les collecter et les reverser.

Pour vous, hébergeur, le changement consiste à prendre en compte les nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2024. Vous retrouverez toutes les informations complémentaires dans le guide mode d'emploi Taxe de Séjour 2024, ci-joint

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président
Dominique BRIOIS